

Assistance au remplissage de la Déclaration de Revenus

↓	↓
Champ de compétences	Hors Champ de compétences
Accords France-Suisse sur le télétravail de décembre 2022 et juin 2023	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Télétravail des frontaliers : déclaration de revenus sous couvert de la neutralité fiscale liée au respect des seuils de 40% de télétravail et 10 jours de mission à l'étranger (France et Etats tiers) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Télétravail des frontaliers : Répartition internationale de l'imposition en cas de dépassement des seuils de 40% et/ou de 10 jours de missions à l'étranger (France et Etats tiers)
Catégorie de revenus	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Revenus salariés Frontaliers (tous cantons) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Revenus indépendants français ou étrangers
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rentes AVS, 2^{ème} pilier, AI, Accident Pro et Non Pro, secteur privé et public 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Revenus des assistantes maternelles
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Capitaux de prévoyance 2^{ème} et 3^{ème} pilier 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Revenus tirés de l'actionariat salariés français et étrangers (stock-options, actions, etc.)
<ul style="list-style-type: none"> ✓ IJ maladie, maternité, accident pro et non pro versée par APG ou AA 	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rétroactif rente AVS, AI et 2^{ème} pilier 	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Revenus locatifs suisse (report) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ LMNP régime bénéfice réel
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Revenus locatifs français au micro-foncier + LMNP régime Micro-Bic 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Revenus fonciers français ou étrangers- Régime réel 2044 ou 2044-SPE
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Intérêts suisses et dividendes suisses 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plus-values immobilières, boursières, professionnelles
<ul style="list-style-type: none"> ✓ PS revenus remplacement et patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Investissement immobilier locatif (Dispositif Scellier, Pinel, Duflot, Denormandie, etc.)
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Frais réels 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Non-résidents
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Charges déductibles (épargne retraite, pensions alimentaires, assurance maladie CMU-Dispositif frontalier) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ IFI
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réductions et crédits d'impôt famille 	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Comptes à l'étranger et polices d'assurance vie à l'étranger 	



Modalités des Rendez-vous

- ➔ **RDV individuel** de 45 min - Tarification de 60 € TTC ou 120 € TTC selon ancienneté à l'association
- ➔ Option simulation à souscrire si mariage/Pacs en 2023 ou si questionnement rattachement enfant majeur : + 30 € TTC

➔ **RDV collectifs/atelier (maximum 10 personnes par atelier) à Annemasse (74)**

Objectif : Accompagnement pas à pas en présence d'un conseiller fiscaliste, déroulement des étapes de la télédéclaration et remplissage en simultané en autonomie de votre propre déclaration.

Public cible : 1er emploi en Suisse dans l'année 2023 ou actif en Suisse avec uniquement des revenus provenant d'un salaire suisse, sans changement de situation familiale dans l'année.

ATTENTION : Toute autre situation impactant la déclaration de revenus (exemple : pensions, revenus locatifs, etc.) ne sera pas traitée lors de l'atelier.

Tarif : 30 € TTC (Quelle que soit l'ancienneté au GTE)

Durée : 1h

Conditions :

- Réservés aux déclarations simples* (*sans arbitrage ni simulation)
- Le participant doit disposer de son propre matériel informatique (ordinateur portable) et être autonome avec son outil
- Accès à l'espace personnel www.impots.gouv.fr ouvert et fonctionnel